

01.06.2021



**DECISION MUNICIPALE N° 08 /DM/CA.BFM 1^{er} /2021
 PORTANT ANNULLATION D'UN MARCHÉ PUBLIC**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1^{er}
 Maître d'ouvrage, CHEVALIER DU MERITE CAMEROUNAIS**

- Vu* la Constitution ;
- Vu* la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu* le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics ;
- Vu* le Décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la commune de Bafoussam 1^{er} ;
- Vu* le Décret N° 2008/022 du 17 janvier 2008 portant création de la communauté urbaine de Bafoussam et les communes d'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
- Vu* Le Décret n° 2012/074 la 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
- Vu* le Décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur **KOULBOUT AMAN David** qualité de Préfet du Département de la Mifi
- Vu* l'Arrêté N°933 du 04 Septembre 2013 portant création d'un Contrôleur Financier Spécialisé auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam
- Vu* l'Arrêté N°000063/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bafoussam 1er Département de la Mifi, Région de l'Ouest ;
- Vu* la Circulaire n°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'état et des autres entités publiques pour l'exercice 2021,
- Vu* le DAO n°04/AONO/CA.BFM 1er /BIP MINTP-MINADER/CIPM/2021 du 16/02/2021 pour les travaux de Construction de deux dalots à Tomdjo, à Mélam et à Foto plus réhabilitation route dans la Commune de Bafoussam 1^{er} En procédure d'Urgence;
- Vu* le Procès-verbal d'ouverture des offres par la CIPM/Bfm 1^{er} en date du 09/03/2021 ;
- Vu* le Rapport d'analyse des offres par la SCA en date du 11/03/2021 ;
- Vu* la Proposition d'attribution par la CIPM en date du 19/03/2021;
- Vu* la lettre de demande de réexamen des propositions d'attributions en date du 22/03/2021;
- Vu* la réponse de la CIPM en date du 26/03/2021;
- Vu* la Décision et le Communiqué d'attribution du 30 mars 2021 ;
- Vu* les actes de régulation de l'ARMP n°0100 et n°111/L/ARMP/CCRMPO/CCR/CSPE/MSP/mga/2021 du 26/03 et du 01/04/2021
- Vu* la lettre de Monsieur le Ministre des Marchés Publics n°002165/N/MINMAP/SG/CERD/ST/NBHG du 19 mai 2021;

Considérant les nécessités de service.

D E C I D E

Article 1 : Le marché objet de l'appel d'offres suscité (pour le Lot 2) attribué à la **Société BOREX CAMEROUN** par **Décision n°04/DM/CA.BFM 1^{er} /2021**, Tel : **695 41 49 67** est pour compter de la date de signature de la présente annulée au profit des **Etablissements PREFA**, Tel **655 92 31 18**.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- Préfet / Mifi
- ARMP ou *DDMAP/Mifi*
- DDMINEPAT/Mifi
- DDMINDDEVEL/Mifi
- Recette Municipale
- Adjudicataire
- CIPM/BFM 1^{er}
- Affichage
- Archives/chrono

Fait à Bafoussam, le 28 MAI 2021

LE MAIRE
 MAÎTRE D'OUVRAGE

Cyrille
 Maire de Bafoussam 1^{er}